



LE DÉPARTEMENT

**ARRÊTÉ**  
**2023-ETSPA-083**

**portant fixation des tarifs et du forfait global  
« dépendance » pour l'année 2023  
EHPAD Colisee Le Home du Vernay  
Hameau Saint-Thomas  
Lieu-dit « Le Vernay »  
73540 Esserts-Blay**

**Pôle social**

DIRECTION PERSONNES AGEES-PERSONNES HANDICAPEES  
Service Accueil en établissements personnes âgées

Place François Mitterrand  
CS 71806  
73018 Chambéry Cedex

**N° Finess : 730789997**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

Contact : Jean-Christophe BAU

☎ 04-79-60-28-45

✉ [jean-christophe.bau@savoie.fr](mailto:jean-christophe.bau@savoie.fr)

- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie législative – notamment articles L.232-8 à L.232-11 (allocation personnalisée d'autonomie en établissement), L.313-12 à L.313-23 (convention tripartite, contrôle et dispositions pénales) et L.314.1 à L.351-8 relatifs notamment aux dispositions financières et au contentieux ;
- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie réglementaire – notamment articles R.314-1 à R.314-2 et R.351-1 à R.351-4 ;
- VU** Le décret n° 2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des EHPAD ;
- VU** Le code de la santé publique ;
- VU** Le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé le 2 mars 2020 avec le Conseil départemental de la Savoie et l'Agence Régionale de Santé ;
- VU** L'annexe activité déposée sur la plate-forme de la CNSA le 28 octobre 2022 pour l'exercice 2023 ;
- VU** La délibération du Conseil départemental en date du 16 décembre 2022 (Budget primitif 2023 du Département) ;
- SUR** Proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux du Conseil départemental de la Savoie et madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département ;

**ARRÊTE**

Accusé de réception en préfecture  
073-227300019-20230621-2023-ETSPA-083-AR  
Date de réception préfecture : 21/06/2023

**Article 1** - La capacité « hébergement » de l'EHPAD Korian Le Home du Vernay est de 24 lits d'hébergement permanent.

**Article 2** - Tarification 2023 :

	Tarifs journaliers et forfait TTC	Observations
Tarif dépendance « moins de 60 ans »	23,66 €	à compter du 1 <sup>er</sup> juillet et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Forfait global « dépendance »	99 202,92 €	versé par 1/12 <sup>e</sup>
Tarifs « dépendance »		
GIR 1-2	24,05 €	à compter du 1 <sup>er</sup> juillet et jusqu'à publication
GIR 3-4	15,26 €	d'un nouvel arrêté
GIR 5-6	6,47 €	

**Article 3** - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

**Article 4** - Monsieur le Directeur général des services départementaux, Madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département et Madame la Directrice d'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera :

- publié sur le site internet du Département de la Savoie,
- affiché dans les Mairies et les établissements de chaque commune concernée,
- affiché par le Préfet pour les USLD.

CHAMBÉRY, le 20 JUN 2023

Le Président,

21 JUN 2023  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation,

Isabelle ROBERT  
Secrétaire générale

 Pour le Président  
La Vice-présidente  
déléguée

Corine WOLFF



Accusé de réception en préfecture  
073-227300019-20230621-2023-ETSPA-083-AR  
Date de réception préfecture : 21/06/2023